



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 JUIN 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux juin deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-06-85

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- b) Demande d'appui – Festival de la Rouge

**POINT 4
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2014**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal n'ont pas reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2014, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

14-06-86

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Demande de rencontre avec la Sûreté du Québec – Présentation au conseil municipal du rapport annuel 2013-2014
- Invitation – Remise des bourses d'étude – Centre Christ-Roi
- Résolution d'appui – Modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie des municipalités suivantes :
 - Municipalité de Nomingue (oui)
 - Municipalité de Ferme-Neuve (oui)
 - Municipalité de Notre-Dame-du-Laus (oui)
 - Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac (non)
 - Municipalité de Kiamika (non)

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents.

- Madame Francine Prévost demande des éclaircissements au sujet du bail de location pour la bibliothèque municipale et du bâtiment relatif aux assurances.

14-06-87

**POINT 8
DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTERNE – ANNÉE 2013**

Le conseil prend acte du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2013, déposé par madame Manon Lambert, secrétaire trésorière, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

14-06-88

**POINT 9
DÉPÔT – RAPPORT SEMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES –
EXERCICE FINANCIER 2014**

Le conseil prend acte du rapport semestriel des revenus et des dépenses au 31 mai 2014 déposé par madame Manon Lambert, secrétaire-trésorière, pour l'exercice financier 2014, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

14-06-89

**POINT 10
ADJUDICATION DE CONTRAT – FORAGE D'UN PUIITS ET ESSAIS DE
POMPAGE POUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES – (SOM
2014-002 – PROJET F1415198-001**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour le forage d'un puits et essais de pompage pour le captage des eaux souterraines;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Centre de Pompe Villemaire inc. (Saint-Esprit)
- Les Puits du Nord enr. (Mirabel)
- R.J. Lévesque & Fils inc. (Trois-Rivières)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de R.J. Lévesque & Fils inc. une lettre de déclinéation;
 ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité a procédé, le 26 mai 2014, à l'ouverture de la seule soumission reçue :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
CENTRE DE POMPE VILLEMAIRE INC.	OUI	48 824,13 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparée par Les Consultants S.M. inc. avant la période d'appel d'offres, est d'environ 50 000 \$, incluant les taxes;

ATTENDU la recommandation de la firme Les Consultants S.M. inc. datée du 27 mai 2014;

Il est proposé par : Éric Lévesque
 Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité octroie le contrat pour le forage d'un puits et essais de pompage pour le captage des eaux souterraines à « Centre de Pompe Villemaire inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 48 824,13 \$, incluant les taxes.
- 2.- Cette dépense soit imputée à même le solde de la taxe d'accise.
- 3.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

14-06-90

POINT 11
ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT D'UN MODULE – TERRAIN DE JEUX LA SPORHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel de proposition pour l'achat d'un module pour le terrain de jeux La Sporthèque, selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires;

ATTENDU QUE la direction générale a reçu les propositions des entreprises suivantes :

- Les Jeux 1000 Pattes inc. (St-Romuald)
- Go-Élan (Bécancour)
- Techsport inc. (Rawdon)
- Tessier Récréo-Parc inc. (Nicolet)
- Jambette Évolujoux (Lévis)

ATTENDU QUE l'estimation du coût d'achat, préparée par la direction générale, était d'environ 10 000 \$, incluant les taxes.

ATTENDU la recommandation du conseil suite à l'analyse des propositions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MODULE	PRIX (taxes incluses)
JEUX 1000 PATTES INC. 120, rue Saint-Télesphore Saint-Romuald (Québec) G6W 8J7	Spiderman - S9320A	12 147,11 \$
	Spiderman - S9320B	12 440,30 \$
Go-Elan 630, boulevard Bécancour Bécancour (Québec) G9H 3S7	Puzzle Pz-T271	9 443,82 \$
Techsport inc. 4994, Route 125 Rawdon (Québec) J0K 1S0	Playbuilder Little Tikes LH761	9 962,58 \$
Tessier Récréo-Parc inc. 825, rue Théophile-Saint-Laurent Nicolet (Québec) J3T 1A1	XEscape MSMSPO - R140520X	9 982,13 \$
Jambette Évolujoux 700, rue des Calfats Lévis (Québec) G6V 9E6	Circuit psychomoteur J4-14021-A Tunnel chenille - G-0108	11 497,50 \$

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et unanimement résolu que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville autorise l'achat d'un module de jeu série « Spiderman S9320A » auprès de « Jeux 1000 Pattes inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 12 147,11 \$, taxes et transport inclus. Également, une balançoire modèle B100 offerte gratuitement.
- 2.- Cette dépense soit prélevée à même le fonds d'immobilisations.
- 3.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

14-06-91

**POINT 12
CONTRIBUTION ANNUELLE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS
– CROIX ROUGE**

ATTENDU que par sa résolution 13-07-125, la Municipalité de Mont-Saint-Michel renouvelait l'entente pour les services aux sinistrés pour trois (3) ans;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse à la Croix-Rouge, la somme de 150 \$ représentant la contribution annuelle 2014-2015.

14-06-92

**POINT 13
EMBAUCHE – POMPIERS VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est actuellement en recrutement pour sa brigade de pompiers temporaires;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les personnes suivantes soient embauchées comme « pompier volontaire » au Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et ce en date de la présente résolution :

- M. Yan Lévesque, résidant au 106, 8^e Rue
- M. Tommy Bissonnette, résidant au 105-A, rue de l'Église

14-06-93

POINT 14 - VARIA
A) ACHAT DE 4 BOYAUX INCENDIE

ATTENDU la demande de prix de boyaux pour le Service sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évêquoz, directeur du Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'achat de 4 boyaux incendie de 1 ½ de diamètre et de 50 pieds de long chacun pour un montant de 1,95 \$ / pied, auprès de « Extincteurs des Hautes-Laurentides 2008 ».

14-06-94

POINT 14 – VARIA
B) DEMANDE D'APPUI – FESTIVAL DE LA ROUGE - NOMININGUE

ATTENDU QUE le Festival de la Rouge est un événement régional;

ATTENDU QUE cet événement a une force économique, rassembleuse et dynamisante sur le plan social, économique et culturel;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie le Festival de la Rouge dans sa démarche auprès du ministère du Tourisme afin d'obtenir une réponse favorable à la demande de subvention.

14-06-95

POINT 19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 50.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale